



FOUNEX, LE 20 OCTOBRE 2015CL/10.01

**COMMUNE DE FOUNEX**  
**MUNICIPALITE**

**AFFAIRE TRAITÉE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 74/2011 - 2016**

**concernant une demande de crédit urgente d'un montant de  
CHF 67'900.00 TTC afin de financer l'acquisition d'un porte-outils  
de marque Nilfisk Egholm 2250 City Ranger et ses équipements en remplacement  
d'un tracteur John Deere accidenté**

\*\*\*\*\*

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Le tracteur John Deere X758, immatriculé VD 583'951, a été acheté en 2014, pour un montant de CHF 44'500.00. Outre sa fonction de véhicule d'appoint il était principalement utilisé pour le déneigement des trottoirs et le salage de ceux-ci.

Le 11 août dernier, lors d'un déplacement, ledit tracteur a subitement perdu une de ses roues, et se retrouva couché sur la chaussée, blessant notre collaborateur, M. José Caballero, heureusement sans trop de gravité. Le véhicule en question est quant à lui complètement hors d'usage.

Il est donc **urgent** de procéder à son remplacement, afin de pouvoir assurer les travaux de déneigement de l'hiver 2015-2016 dans de bonnes conditions.

**Description du véhicule proposé**

Le choix de la Municipalité, en tenant compte de l'avis des utilisateurs de ce porte-outils, s'est porté sur le modèle Nilfisk Egholm 2250 City Ranger. Cette machine compte un grand nombre d'applications différentes. Elle permet de balayer, aspirer, faucher et collecter les gazons, déneiger avec une lame à neige, fraiser et saler, gravillonner ou encore effectuer une quantité d'autres travaux en l'équipant de coupe-bordure, taille-haies, pont de transport, laveuse de trottoirs, etc.

Le système d'accouplement rapide des accessoires permet le changement d'équipement en moins de deux minutes, sans aucun outil.



Ce véhicule est équipé d'un moteur Perkins 4 cylindres, diesel, d'une puissance de 36 CV. La cabine confort est dotée d'un dispositif d'éclairage comprenant 2 phares de travail à l'avant, 1 phare de travail à l'arrière, la ventilation, le chauffage, la climatisation et 1 gyrophare. Elle comprend également une caméra de recul ce qui permettra d'accroître la sécurité. 2 phares de travail supplémentaires à technologie LED seront installés à l'avant et une chape d'attelage arrière combinée sera également installée pour recevoir soit une boule soit un anneau.

Dans un premier temps, il est décidé d'acquérir les outils suivants :

- Une lame à neige Zaugg G3 – 125 cm, avec orientation hydraulique,
- Un épandeur à sel et gravillon Nilfisk Egholm tout en Inox, d'une contenance de 360 litres après réhausse de la trémie et d'une largeur d'épandage de 1 à 5 mètres

Les autres équipements seront achetés en fonction des besoins et donc portés au budget des années correspondantes.

Les critères prépondérants à ce choix sont :

- ❖ conduite très confortable ;
- ❖ excellente maniabilité ;
- ❖ système unique d'accouplement rapide des accessoires ;

Il y a lieu de préciser en outre que la lame à neige ainsi que la saleuse, déjà utilisées sur le tracteur accidenté, pourront être réutilisables sur notre tracteur John Deere 955, utilisé principalement pour le ramassage des feuilles.

## Coût

Porte-outils NILFISK EGHOLM 2250 City Ranger	39'530.00
Cabine confort NILFISK EGHOLM homologuée OCDE	15'440.00
Lame à neige ZAUGG G3 – 125 cm	5'810.00
Epandeur à sel et gravillon NILFIS EGHOLM	12'720.00
<b>Total TTC</b>	<b>73'500.00</b>
Rabais spécial sans reprise, 8 %	5'880.00
Homologation et contrôle antipollution	280.00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>67'900.00</b>

## Financement et procédure

Notre assurance casco a accepté de couvrir le dommage subi par un versement d'un montant de CHF 39'743.00, ramenant ainsi la dépense réelle à un montant net de **CHF 28'157.00**.

Il convient néanmoins, conformément à la législation en vigueur, que le Conseil communal accorde à la Municipalité un crédit correspondant au montant total de la dépense envisagée.

La Commission des finances, consultée dans le courant de la semaine dernière, a conseillé à la Municipalité de déposer un préavis à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal de ce soir, ce qui a été par ailleurs confirmé par la Préfecture du district de Nyon.

Le préavis en question lui a été transmis en date du 21 octobre, lui permettant ainsi d'établir son rapport.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 74/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 67'900.00 afin de financer l'acquisition d'un porte-outils de marque Nilfisk Egholm 2250 City Ranger et ses équipements, en remplacement du tracteur John Deere accidenté,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que le Conseil communal a accepté, au vu de l'urgence, de porter cette demande à l'ordre du jour de la séance du 26.10.2015,

**Décide**

1. d'adopter le préavis municipal N° 74/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 67'900.00 afin de financer l'acquisition d'un porte-outils de marque Nilfisk Egholm 2250 City Ranger et ses équipements, en remplacement du tracteur John Deere accidenté,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 67'900.00** ,
3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de **CHF 28'157.00** (montant déduit du remboursement de l'assurance casco), sur le fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules, machines et matériel N° 9281.002.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 26 octobre 2015 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

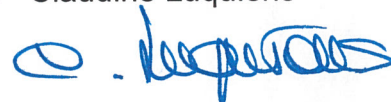
le Syndic :

François Debluë



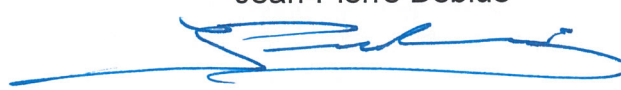
la secrétaire :

Claudine Luquiens



le Municipal :

Jean-Pierre Debluë



**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 74/2011-2016 concernant une demande de crédit urgente d'un montant de CHF 67'900 TTC afin de financer l'acquisition d'un porte-outils de marque Nilfisk Egholm 250 City Ranger et ses équipements en remplacement d'un tracteur John Deere accidenté**

Madame la Vice-présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Le Commission des finances a pris connaissance de ce préavis en plusieurs temps, d'abord lors d'une conférence téléphonique entre le Municipal en charge, Monsieur Jean-Pierre Debluë, la secrétaire communale, Madame Claudine Luquiens et son président. Puis le texte a été ensuite distribué à ses membres par voie électronique.

**Préambule**

Le tracteur John Deere de notre voirie communale a été accidenté en août, heureusement sans gravité pour l'employé communal qui le conduisait. Ce tracteur est cependant irrécupérable et doit donc maintenant être remplacé urgemment, considérant le délai de huit semaines entre une commande effective et la livraison, et le fait que l'hiver approche.

**Finances**

Les restes de l'ancien tracteur ont été récupérés par l'assurance qui a accepté de verser CHF 39'743 au titre de l'assurance casco. Cependant, la lame à neige et la saleuse pourront être fixées sur l'autre tracteur de la commune, pour faire face à des situations problématiques, si et quand nécessaire.

Du fait du remboursement reçu de l'assurance, le solde effectif à financer par rapport au préavis s'élève à seulement CHF 28'157. La Commission relève que ce montant entrerait dans la limite de dépenses de notre Municipalité. Cependant, afin de respecter la législation, le Conseil communal doit se prononcer sur l'entier du montant du préavis, soit CHF 67'900. La régularisation comptable entre le montant reçu de l'assurance et le solde à financer interviendra ultérieurement.

**Conclusion**

La Commission des finances est d'avis que le présent préavis ne présente pas d'aspect financier inhabituel et vous recommande donc, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. D'approuver le préavis municipal n° 74/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 67'900 afin de financer l'acquisition d'un porte-outils de marque Nilfisk Egholm 2250 City Ranger et ses équipements, en remplacement du tracteur John Deere accidenté
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 67'900 TTC, et
3. D'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 28'157 (montant déduit du remboursement de l'assurance casco) sur le fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules, machines et matériels n° 9281.002.

Fait à Founex, le 21 octobre 2015

Les membres de la Commissions des finances,

Claude Briffod

Mario Danesin

Laurent Kilchherr

Hervé Mange

Gerhard Putman-Cramer

Simon Vaucher

Denis Lehoux